

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 14 septembre 2020 par vidéoconférence et à huis clos en raison de la COVID-19, et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Gérald Ranger
M. le conseiller Éric Pinard
M. le conseiller Paul Leclair
M. le conseiller Eric Parent
Mme la conseillère Johanne Dutil

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Walter Letham

Est également présent : M. Dale Stewart, directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 22 heures 10.

2020-09-124

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Accepte l'ordre du jour de cette séance sans modification.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-125

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 août 2020 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Approuve tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 août 2020.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

M. Cédric Lavoie, directeur de cabinet de la ministre de la Sécurité publique, Mme Geneviève Guilbault, dans une lettre datée du 21 août 2020 accuse réception de la résolution 2019-12-193 de la Ville de Léry faisant part de ses demandes concernant le financement des corps de police municipaux.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 AOÛT 2020

Le Conseil municipal prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport budgétaire pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 août 2020.

RECETTES

Les recettes totalisent **3 896 914 \$** soit 83 % du budget total.

Utilisation de la marge de crédit/règlement d'emprunt en 2020 – **0 \$**.

➤ **PERCEPTION DES TAXES**

TAXES 2020

Foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures : **2 422 546 \$** soit 68,4 % sur un global de 3 539 851 \$.

ARRÉRAGES DE TAXES

Année 2019 (solde) 50 213 \$ foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures
Autres années (solde) 20 996 \$

DÉPENSES

Les dépenses d'opération s'établissent à **2 598 221 \$**, soit 57 % du budget, réparties ainsi :

Administration	57 %	Urbanisme	60 %
Sécurité publique	68 %	Loisirs et culture	23 %
Transport	78 %	Frais de financement	47 %
Hygiène du milieu	49 %	CMM	99 %

Les dépenses d'investissement en 2020 s'établissent à **292 761 \$**.

2020-09-126

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Dépôt du rapport sur les engagements financiers et factures à payer au 31 août 2020 au montant de 200 188,44 \$.

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire

QUE la Ville de Léry :

- Approuve ces engagements financiers et factures à payer qui totalisent la somme de 200 188,44 \$ pour le mois d'août 2020.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

Aucun dossier

RÈGLEMENTS

Aucun règlement

URBANISME – VOIRIE

2020-09-127

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – LOT 6 361 396, RUE PAUL

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 7 août 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au Conseil municipal de refuser la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de refuser la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant la construction d'une nouvelle habitation sise sur le lot 6 361 396, rue Paul, en la Ville de Léry, pour, entre autres, les raisons suivantes :
 - Le projet ne s'harmonise pas avec l'architecture des bâtiments voisins.
 - La façade du bâtiment doit être retravaillée de manière à l'harmoniser avec le style des bâtiments voisins.

- L'angle de la toiture du bâtiment principal doit être modifié.
- Les dimensions de la galerie doivent être changées afin de rompre la linéarité de la façade.

Adoptée à l'unanimité

ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

Aucun dossier

AUTRES DOSSIERS

2020-09-128

DEMANDE DE MODIFICATION DE LA LOI SUR L'EXPROPRIATION

CONSIDÉRANT QUE chaque année, des sommes importantes sont dépensées par les municipalités pour acquérir des immeubles afin de réaliser des projets municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE lorsque la négociation de gré à gré s'avère infructueuse, les municipalités n'ont d'autre choix que d'acquérir les immeubles visés par voie d'expropriation ;

CONSIDÉRANT QUE les indemnités payables au propriétaire fixées en vertu de la *Loi sur l'expropriation* (RLRQ, chapitre E-24) et de son interprétation jurisprudentielle s'avèrent nettement supérieures à la valeur marchande de l'immeuble, et souvent aléatoires en fonction du type de propriétaire ;

CONSIDÉRANT QUE la première mouture du projet de loi 61, présentée au printemps dernier, répondait à plusieurs demandes du milieu municipal, particulièrement en matière d'expropriation ;

CONSIDÉRANT QUE les mesures d'assouplissement en matière d'expropriation comprises dans la première mouture du projet de loi 61, qui s'arriment à celles mises en place pour la réalisation du Réseau express métropolitain ainsi que du Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec, étaient pour les municipalités une démonstration claire que la *Loi sur l'expropriation* devait être réformée à brève échéance ;

CONSIDÉRANT QU' une réforme de ladite loi permettrait un rééquilibrage des forces entre parties expropriantes et parties expropriées et favoriserait un partage plus équitable des risques, ainsi qu'une prévisibilité budgétaire pour la partie expropriante ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent

Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

- Demande au gouvernement du Québec de modifier la *Loi sur l'expropriation* afin que l'indemnité soit basée sur la valeur marchande et non pas sur la valeur au propriétaire, comme cela est le cas dans les autres provinces canadiennes.
- Demande au gouvernement du Québec de déposer cet automne un échéancier pour modifier ladite loi afin que les municipalités puissent être en mesure d'établir adéquatement leur budget respectif pour l'année 2021.
- Fasse parvenir une copie de cette résolution au premier ministre du Québec (François Legault), à la ministre des Affaires municipales (Andrée Laforest), au ministre des Transports (François Bonardel), aux députés provinciaux de La Prairie (Christian Dubé), de Sanguinet (Danielle McCann) et de Châteauguay (Marie-Chantal Chassé), ainsi qu'à l'UMQ et à la FQM.

Adoptée à l'unanimité

ORGANISATION PARA-MUNICIPALE

MRC DE ROUSSILLON

Lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 26 août 2020, il y a eu discussions sur le projet de règlement 215 lequel vient modifier le Schéma d'aménagement révisé (SAR – Règlement numéro 101) afin d'apporter des changements aux dispositions relatives à l'affectation « Conservation-viable », la pandémie de la COVID-19 ainsi que sur la collecte des ordures qui demeure aux deux semaines.

TRANSPORTS ACCÈS INC.

Aucune information

INFORMATION AUX CITOYENS

Élections partielles 2020 – District 2 – Les Boisés – Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a informé la Ville de Léry du report du scrutin partiel qui devait avoir lieu le 29 mars 2020. La population du District 2 – Les Boisés sera informée, en temps et lieu, du développement pour la reprise de cette journée de vote.

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal aura lieu à huis clos le mardi 13 octobre 2020.

Compte de taxes municipales 2020 – La troisième échéance était le mardi 8 septembre 2020.

Le service de collecte de branches (déchetage) a débuté le mardi 5 mai 2020 et se poursuivra le 1^{er} et le 3^e mardis de chaque mois jusqu'au 3 novembre 2020.

Afin d'améliorer la prévention en sécurité incendie, le Service de sécurité incendie de la Ville de Léry effectue des visites de prévention dans les résidences et commerces sur son territoire. À cet effet, il recueillera certaines données et vérifiera entre autres, les avertisseurs de fumée, les extincteurs, les systèmes de chauffage, etc. Il est à noter que le pompier sera vêtu de son uniforme et aura une carte d'identité du Service de sécurité incendie de la Ville de Léry.

En raison de la pandémie de la COVID-19, toutes les activités de loisirs et/ou communautaires de la Ville de Léry sont annulées jusqu'à nouvel ordre.

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS (ÈRE)

M. le conseiller Gérald Ranger remercie les citoyens pour leur écoute de la vidéoconférence et espère, dans un avenir rapproché, pouvoir se rassembler devant le public.

M. le conseiller Éric Pinard indique que le Conseil municipal travaille toujours sur de gros dossiers. Il espère pouvoir bientôt rencontrer les citoyens en public si tout se déroule bien avec la pandémie de la COVID-19.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire et les membres du Conseil municipal répondent aux questions sur tout sujet qui ont été soumises par les citoyens par courriel avant la séance ordinaire.

Les questions portent sur le projet de règlement 215 de la MRC de Roussillon qui apporte des modifications aux zones de conservation viable dans le Boisé Léry-Châteauguay, la reprise possible des cours de yoga, la reprise possible des tournois de crible, la reprise possible des séances ordinaires du Conseil municipal devant public, une demande d'envoi d'un communiqué concernant les nuisances sur le lac Saint-Louis, la possibilité de poursuivre Sintra Inc. pour des nids de poule, la poursuite d'un citoyen en rive ainsi que l'avancement dans les dossiers de poursuites.

2020-09-129

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent, appuyé par M. le conseiller Paul Leclair, que la présente séance soit et est levée ; il est 22 heures 32.

Adoptée à l'unanimité

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER